



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATION, DE L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 27 SEPTEMBRE 2021, À 20 H 05, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #21-295 Avis de convocation	Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal acceptent l'avis de convocation avec les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Retrait du point 3.5 Contrat pour l'entretien ménager;• Ajout du point 5.3.1 Avis de motion projet de règlement #21-806;• Ajout du point 5.4.1. Adoption du premier projet de règlement #21-806.
Rés. #21-296 Compte du mois - Règlement #20-777 (Rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin)	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois d'août 2021 du règlement #20-777 (travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de la voirie des rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin), au montant total de 247 756,59 \$ tel que présenté au conseil. Le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Rés. #21-297 Honoraires supplémentaires surveillance - Rue du Boisé	Attendu que la surveillance des travaux de la rue du Boisé était estimée à 3 000 \$; Attendu que la surveillance des travaux serait sporadique étant donné que c'était des travaux de surface avec rien d'enfoui; Attendu que l'entrepreneur retenu, Simtrex a eu besoin de plus de support qu'anticipé; Attendu que le chantier a nécessité un surveillant en permanence; <u>En conséquence</u> :
	Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu; Que les membres du conseil autorisent les honoraires de surveillance de chantier de la rue du Boisé au montant de 10 403,26 \$.



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-298
Mandat
services
professionnels
de
surveillance

Rés. #21-299
Mandat
services
professionnels
de vérification
comptable

Rés. #21-300
Autorisation
demande de
majoration
contrat
#535118

Rés. #21-301
Subvention
Fonds de la
région de la
Capitale-
Nationale

Rés. #21-302
Entente
intermunicipale
des services
incendies

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal accordent le mandat pour les services professionnels de surveillance de la restauration de la grange à la firme EBA Étienne Bernier Architecte pour 550 \$ par visite, pour la surveillance et la production du rapport 100 \$ de l'heure (estimation 45 à 55 heures).

Attendu que la Municipalité est allée sur invitation auprès de quatre (4) firmes comptable pour les services professionnels de vérification comptable de la Municipalité pour les années 2020-2021-2022-2023;

Attendu que les résultats reçus se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Conformité	Prix (taxes incluses) \$
Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L.	O	71 980.11

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les conseillers accordent le contrat pour les services professionnels pour la vérification comptable des années 2020, 2021, 2022 et 2023 à la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L. pour un montant de 71 980,11 \$ (taxes incluses).

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil autorisent la MRC de La Côte-de-Beaupré à déposer une demande de majoration et de prolongation de la convention portant le numéro #535118 dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent le directeur général, monsieur François Drouin à déposer une demande auprès du Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour l'année financière 2022 pour le projet intitulé *Réaménagement de la bibliothèque municipale « Aux Sources »*.

Attendu que les municipalités concernées se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q. c C-27.1) pour conclure une entente en matière de sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte de conclure une entente lors de la recherche de la cause et des circonstances d'un incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période débutant à la signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2022 et renouvelable pour une période de vingt-quatre (24) mois.



No de résolution
ou annotation

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Que la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente.

Rés. #21-303
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 septembre 2021, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
194, rue de Libellules	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-179
Lot #5 949 663	Agrandissement bâtiment agricole	#21-180
36, rue de la Savane	Modification au plan de construction garage isolée	#21-181
3470, avenue Royale	Installation enseigne	#21-182
160, rue de Turin	Rénovation bâtiment complémentaire	#21-183
4443, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-184
4443, avenue Royale	Installation clôture en maille de chaîne	#21-184
14, rue des Libellules	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-186
74, rue du Parc	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-187
340, rue du Mont-Ferréol	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-188
5075, avenue Royale	Installation clôture	#21-190
608, rang Saint-Antoine	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#21-191
3432, avenue Royale	Rénovation de la grange	#21-192
3480, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-193



No de résolution
ou annotation

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 5075, avenue Royale : que soient aménagés des végétaux en front de celle-ci en cour avant afin d'en diminuer la présence visuelle et que la clôture soit grise afin de s'intégrer plus harmonieusement au bâtiment.
- 608, rang Saint-Antoine : que lors des travaux sur le nouveau bâtiment, la partie brune du bâtiment existant soit enlevée.

Avis de motion du projet de règlement #21-805

Madame Louise Thouin, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur la modification de la grille de spécification de la zone H2-203.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. #21-304
Premier projet de règlement #21-805

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur la modification de la grille de spécification de la zone H2-203. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de motion - Règlement #21-806

Madame Suzanne Demers, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-806 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur des normes particulières aux activités de transformation et d'entreposage du bois de chauffage dans la zone FR-050.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. #21-305
Adoption du premier projet de règlement #21-806

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674). Le règlement porte sur des normes particulières aux activités de transformation et d'entreposage du bois de chauffage dans la zone FR-050. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de questions

Étant donné l'absence de citoyen à la séance 27 septembre 2021, il n'y a pas eu de période de questions.

Fin de la séance

Levée de la séance à 20 heures 07.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier